

RITUEL

et

CÉRÉMONIE D'INITIATION



Syndicat Uni du Transport

FAT-COI et CTC

RITUEL

et

CÉRÉMONIE D'INITIATION

du

Syndicat uni du transport *Affilié*

au FAT-COI et au CTC, notamment

INSTALLATION DES OFFICIERS



ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre par la présidente ou le président
2. Vérification de l'identité des membres présents par la présidente, le président ou une personne désignée
3. Appel nominal des dirigeantes et dirigeants
4. Lecture du procès-verbal de la réunion précédente
5. Initiation des nouveaux membres
6. Correspondance et factures
7. Rapports des dirigeantes et dirigeants
8. Rapports des délégués et des comités permanents et spéciaux
9. Affaires en cours
10. Affaires nouvelles et bien-être de la section locale
11. Mise en candidature et élection des dirigeantes et dirigeants
12. Installation des dirigeantes et dirigeants
13. Recettes et dépenses
14. Ajournement

OUVERTURE DES CÉRÉMONIES

(Trois coups de maillet)

PRÉSIDENT

Nous allons bientôt commencer la réunion de la présente section locale. Nous demandons respectueusement à tous ceux qui ne sont pas membres de bien vouloir quitter la salle.

PRÉSIDENT

(Deux coups de maillet)

Le président comprenant que tous ceux qui restent sont dûment qualifiés, la réunion va maintenant commencer ; veuillez tous vous lever.

Frères et Sœurs, nous sommes à nouveau réunis dans le but de promouvoir les objectifs de notre syndicat. Je tiens à vous rappeler qu'il est de votre devoir, en tant que membres, de faire preuve de courtoisie, de respect et de considération dans le cadre de ces procédures. Nous sommes ici pour travailler à notre bien mutuel et collectif ; faisons-le et faisons avancer la cause de nos familles, de notre section locale et de notre syndicat.

(Un coup de maillet)

Veillez vous asseoir. Cette réunion est maintenant ouverte pour le traitement des affaires.

INITIATIONS

(Les présidents des sections locales autorisés à déléguer les dirigeants exécutifs locaux et les membres du Conseil de direction remettent l'Engagement et les instructions du syndicat aux candidats. Dans tous les cas, le nouveau membre recevra l'Engagement et les instructions du président pour être clairement au fait des politiques du syndicat.)

PRÉSIDENT

J'invite le ou la secrétaire-archiviste à sortir de la salle et déterminer s'il y a des candidats en attente d'administration de l'Engagement ; le cas échéant, les signaler rapidement au président.

(Le ou la secrétaire-archiviste sort de la salle, revient et fait son rapport.)

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE

Frère président/Sœur présidente, il y a des candidats présents qui, leurs frais d'initiation ayant été payés, attendent d'être admis.

PRÉSIDENT

Frères et Sœurs, le silence et l'ordre de votre part seront appréciés au cours de cette cérémonie d'initiation. J'invite le (la) secrétaire-archiviste à faire entrer les candidats et à les présenter.

(Le ou la secrétaire-archiviste fait entrer les candidats.)

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE

Frère président/Sœur présidente, permettez-moi de présenter Monsieur/Madame ____ (pour chacun), un(e) candidat(e) qualifié(e), venu(e) librement et volontairement demander l'admission à cette section locale du Syndicat uni du transport.

PRÉSIDENT

Bienvenue. Nous sommes ravis que vous ayez exprimé le désir de vous identifier à vos collègues de travail au sein de cette organisation et que dès lors, votre travail et votre influence soient avec nous et pour nous. Notre syndicat est dédié à la défense et à l'autoprotection de vos collègues, à l'amélioration de notre condition mentale, morale et sociale et à l'élévation de nos professions.

Reconnaissant que nos intérêts en tant qu'employés sont parfois en contradiction avec ceux de nos employeurs, nous visons à faire preuve en tout temps de discernement et de jugement, et à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la paix et l'harmonie.

Dans notre travail commun, nous nous engageons ensemble dans des activités législatives, politiques, éducatives, culturelles, sociales et de bien-être qui serviront les intérêts et le bien-être de nos membres dans le but d'améliorer les conditions sociales et économiques des États-Unis et du Canada, et de promouvoir les intérêts des travailleurs partout dans le monde.

Vous devrez vous engager solennellement à ne divulguer aucun des travaux de ce syndicat à ceux qui n'ont pas le droit de savoir et de vous lier à nos lois ; mais rien dans cet Engagement n'interférera de quelque façon que ce soit, ni ne restreindra, vos droits politiques et religieux, et ne sera en aucune façon incompatible avec vos devoirs envers votre famille et vos proches.

Ayant compris ceci, êtes-vous prêt à assumer un engagement qui vous oblige, sur votre honneur, à y adhérer tant que vous resterez membre de ce syndicat ? Si vous êtes prêt, répondez : « Je le suis ».

(Le ou les candidats répondent.)

Veillez lever la main droite et répétez après moi l'engagement suivant, en utilisant votre nom là où j'utilise le mien :

ENGAGEMENT

Je, _____, devant Dieu et devant les membres du Syndicat ici présents, m'engage solennellement et sincèrement, (sans réserve et sans ambiguïté), à appuyer les Statuts et Règlements généraux du Syndicat uni du transport. Je m'engage à me maintenir en règle en versant toutes les cotisations, amendes ou contributions requises. Je m'emploierai à promouvoir les intérêts supérieurs du Syndicat et à encourager mes collègues à en devenir membres. Je ne prendrai la place d'aucun membre de l'organisation ni d'aucun travailleur ou travailleuse syndiqués en grève ou en lock-out. Je ne divulguerai les affaires privées de l'organisation à aucune personne non autorisée à les connaître. Je ne m'engagerai dans aucune activité dénotant une flagrante déloyauté ni dans aucune conduite ne convenant pas à un membre et je ne nuirai pas sciemment à un membre et ne tolérerai pas que d'autres le fassent s'il est en mon pouvoir de les en empêcher. Je ne ferai appel à aucune autorité judiciaire en ce qui concerne les affaires du Syndicat avant d'avoir d'abord épuisé tous les recours prévus dans le cadre de ses Règlements généraux. Je serai prévenant envers autrui en parole et en action, et ne traiterai jamais mes compagnons de travail de manière discriminatoire en raison de leur race, religion, croyance, sexe, orientation sexuelle, identité ou expressions sexuelles, âge, déficience, citoyenneté ou origine nationale. Je m'engage en outre à promouvoir la cause des principes du syndicalisme et à défendre la liberté d'expression, parlée ou écrite, avec tous les moyens en mon pouvoir.

Je reconnais que le présent engagement ne porte nullement atteinte à mes droits politiques et religieux et n'est d'aucune manière incompatible avec les devoirs découlant des autres aspects de ma vie.

Je prends cet engagement sur mon honneur et promets solennellement de le tenir, aussi longtemps que je demeurerai membre du présent Syndicat.

PRÉSIDENT

Il est maintenant de ma responsabilité de vous informer du travail de ce syndicat. Afin que vous puissiez mieux comprendre nos buts et nos objectifs, et pour vous familiariser avec les lois régissant le syndicat, je vous présente un exemplaire des Statuts internationaux et Règlements généraux ainsi que les Règlements administratifs de notre section locale.

(Ici, le président présente au(x) candidat(s) un exemplaire des Statuts internationaux et Règlements généraux et les Règlements administratifs de la section locale.)

Vous devrez étudier attentivement et vous familiariser avec ces documents. En plus d'établir et de détailler la structure et l'organisation de notre syndicat, ces documents définissent également vos droits et obligations individuels en tant que membre du SUT.

Vous recevrez bientôt votre certificat d'adhésion tel qu'il est enregistré au Bureau international de ce syndicat. Veuillez examiner attentivement le certificat et vérifier que tous les renseignements qui y sont imprimés sont exacts. Nous vous rappelons également votre obligation continue d'informer le ou la Secrétaire aux finances de tout changement de nom ou d'adresse. Il est essentiel que ces renseignements soient tenus à jour en tout temps pour assurer la réception en temps opportun des avantages de l'adhésion par vous-même et votre famille.

Pour assister aux réunions des membres de la section locale, vos cotisations, amendes et frais actuels doivent être payés. Aucun membre de cette organisation n'est considéré être en règle s'il n'est pas à jour dans ses obligations financières. Il est donc de votre devoir de veiller à payer vos cotisations et de vous assurer que vous êtes toujours en règle. Tout membre en retard de cotisation, d'amende ou de frais après le 15^e jour du mois n'est pas en règle et perd son droit aux prestations pour frais funéraires ou d'invalidité. Un membre en retard de deux mois est automatiquement suspendu de son adhésion à ce syndicat. Les cotisations de cette section locale sont présentement établies à _____ par mois.

Les assemblées ordinaires de cette section locale sont tenues à _____ h. Il est de votre devoir d'assister à ces réunions et de participer aux travaux du syndicat au meilleur de vos capacités.

Notre syndicat a été créé dans le but commun de négocier collectivement en vue d'améliorer les salaires et les conditions de travail, et pour améliorer et enrichir chacun des membres ainsi que leur famille. C'est grâce à l'historique de la force et de l'unité du Syndicat uni du transport que nous avons obtenu le niveau de vie, les avantages et la protection en milieu de travail dont nous jouissons aujourd'hui. Nous avons confiance que vous vous joindrez à nous pour honorer les sacrifices consentis par ceux qui nous ont précédés et qui ont travaillé si fort pour bâtir notre syndicat. Nous avons bon espoir que vous travaillerez activement avec nous à maintenir l'unité d'objectif et d'engagement que notre syndicat représente.

(Deux coups de maillet)

Frères et Sœurs, je vous demanderais maintenant de vous lever. Par l'autorité conférée par cette section locale du Syndicat uni du transport, je proclame par la présente cette (ces) personne(s) membre(s) de notre syndicat, ayant tous les droits et privilèges garantis aux membres par nos Statuts, nos Règlements administratifs et nos coutumes.

(Un coup de maillet)

Veillez vous asseoir. Nous procéderons maintenant à l'Ordre du jour régulier.

L'ORGANISATION DE NOUVELLES SECTIONS LOCALES

(Lors de la première réunion régulière d'une nouvelle section locale, le président utilisera l'Engagement et les instructions suivantes comme ci-dessus jusqu'à ce que les deux coups de maillet soient donnés – invitant les membres à se lever – en énonçant ce qui suit :)

(Deux coups de maillet)

Maintenant, par l'autorité qui m'est conférée, je suis honoré et heureux de déclarer cette assemblée dûment et légalement organisée en tant que section locale, _____ du Syndicat uni du transport, en ce _____ jour de l'année _____.

(Le président donne alors des instructions à la section locale concernant les Statuts et les Règlements administratifs, ainsi que toute autre information nécessaire au fonctionnement de la section locale.)

INSTALLATIONS

(Le président sortant sera l'officier d'installation légal dans toutes les sections locales. Dans l'organisation d'une nouvelle section locale, l'organisateur ou un dirigeant du syndicat international procédera à l'installation des dirigeants.)

OFFICIER D'INSTALLATION

Le ou la secrétaire-archiviste annoncera les noms des officiers élus qui, au fur et à mesure qu'ils sont nommés, se présenteront et s'approcheront du président.

Acceptez-vous, chacun de vous, la fonction à laquelle les membres de cette section locale vous ont élus ?

(Chaque officier élu répond : « J'accepte ».)

OFFICIER D'INSTALLATION

Que chacun de vous lève la main droite et répète l'engagement suivant :

Je promets solennellement, en plus de l'obligation d'adhésion que j'ai déjà prise, d'accomplir au mieux de mes capacités les fonctions du poste pour lequel j'ai été élu, conformément aux Statuts et aux Règlements administratifs de cette section locale, jusqu'à ce que mon successeur soit dûment élu et installé.

Que j'assisterai fidèlement aux réunions de la section locale, que je garderai et que je remettrai à mes successeurs tous les biens de la section locale confiés en ma possession et à mes responsabilités, et que si la section locale cesse ses activités, je transmettrai et livrerai tous ces biens au dirigeant légalement autorisé à les recevoir ; et, en plus, que tous mes actes officiels effectués dans le cadre ce poste seront justes et honorables, travaillant pour le bien du Syndicat uni du transport.

(L'officier d'installation donne un coup de maillet, ordonnant que tous, sauf les dirigeants, s'assoient. Ensuite, plaçant le maillet entre les mains du président-agent syndical, l'officier d'installation déclare :)

Ce maillet symbolise votre position et votre contrôle sur cette section locale ; utilisez-le avec fermeté, mais aussi avec justesse et discrétion. Les devoirs inhérents à votre poste, tels que définis dans les Statuts, les Règlements administratifs et votre Engagement, sont de la plus haute importance. Dans une large mesure, le succès de cette section locale dépend de vous et de vos efforts. Si des circonstances surviennent qui ne sont pas couvertes par la réglementation ici contenue, vous devez agir conformément aux règles du bon sens, guidé par un vif désir d'intérêt supérieur à l'égard du syndicat.

Cela représente vraiment un grand honneur d'être élu à un poste d'une telle importance. Et ce sera un plus grand honneur encore pour vous de vous montrer digne de la confiance exprimée par vos collègues en menant une carrière officielle d'engagement et d'intégrité stricte. Réfléchissez bien à vos responsabilités et faites preuve de discernement et de sagesse afin de mériter la confiance que vos collègues ont placée en vous.

(L'officier d'installation, se tournant vers le vice-président, déclare :)

Le poste de vice-président vous est confié. Il vous incombera d'aider le président à maintenir l'ordre dans les réunions de la section locale et, en l'absence du président, à agir en qualité de président. Si le poste de président-agent syndical devenait vacant ou si le président de cette organisation renonçait à ce poste de quelque manière que ce soit, vous devrez assumer les fonctions de président-agent syndical jusqu'à ce qu'une élection soit tenue pour pourvoir ce poste.

(L'officier d'installation, se tournant vers le trésorier et le secrétaire aux finances, déclare :)

Les tâches qui vous sont assignées, couvrant les affaires financières de votre section locale, exigent une exactitude et une honnêteté absolues. C'est un honneur empreint de fierté que d'être élu pour des fiducies aussi importantes. Ce sera une gloire encore plus grande pour vous de vous montrer dignes de la confiance exprimée en ayant une carrière officielle d'intégrité et de fidélité strictes.

(L'officier d'installation se tourne alors vers le ou la secrétaire-archiviste et déclare :)

Les tâches qui vous sont assignées sont de la plus grande importance, car elles comprennent l'historique des actes accomplis par votre section locale. Vous devrez vous efforcer de conserver vos dossiers de manière claire et correcte et de fournir un registre complet de toutes les transactions, non seulement pour que vous puissiez les lire vous-même, mais aussi pour que tout autre membre de la section locale puisse en retirer une idée intelligente des activités de l'entreprise.

(L'officier d'installation s'adresse aux membres élus au Conseil d'administration de la section locale et déclare :)

À ceux à qui nous confions la supervision de notre section locale et à qui nous cherchons à diriger sa gestion, nous engageons notre propriété, notre gagne-pain, notre tout.

Souvenez-vous de vos responsabilités et honorez-les ; efforcez-vous de toujours faire preuve de discernement et de sagesse, méritant ainsi la confiance que vos collègues vous ont accordée.

INSTALLATION DES DIRIGEANTS INTERNATIONAUX

(Le président international ou un dirigeant exécutif à la retraite du syndicat international sera l'officier d'installation légal, qui, à la clôture du congrès, installera tous les officiers dûment élus.)

OFFICIER D'INSTALLATION

Que tous les officiers élus se lèvent.

Acceptez-vous, chacun de vous, la fonction à laquelle les délégués de ce congrès vous ont élus ?

(Chaque officier élu répond : « J'accepte ».)

OFFICIER D'INSTALLATION

Que chacun de vous lève la main droite et répète l'engagement suivant :

En présence des membres du présent congrès, je promets solennellement que, en plus de l'engagement de membre que j'ai déjà pris dans ce syndicat, je remplirai au mieux de ma capacité les fonctions du poste auquel j'ai été élu, conformément aux Statuts du syndicat, jusqu'à ce que je sois relevé des mes fonctions par les dirigeants ou par mon successeur dûment élu et installé, et que j'exécuterai fidèlement tous les travaux qui incombent à mon poste, conformément aux Statuts du syndicat.

De plus, je promets de garder avec diligence et de remettre à mon successeur tous les biens du syndicat qui sont confiés en ma possession et à mes responsabilités, et que tous mes actes officiels effectués dans le cadre ce poste seront justes et honorables, travaillant pour le bien du Syndicat uni du transport.

OFFICIER D'INSTALLATION

Je déclare maintenant ces dirigeants dûment installés et remets entre leurs mains le travail de prendre soin, de diriger et de gérer les affaires du Syndicat uni du transport pendant le mandat pour lequel ils ont été élus.